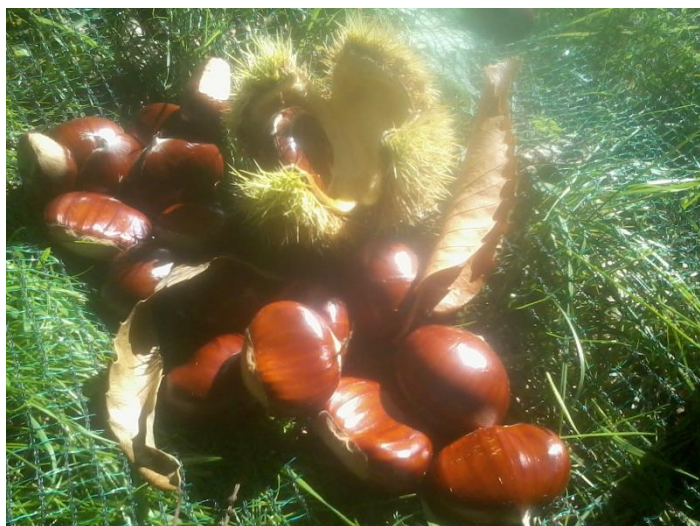




La gazette de la commune de Soustelle

Toutes les infos utiles à toutes et à tous

LA « CHATAIGNE DES CEVENNES » RECONNUE EN (A O P)



Le fruit emblématique de nos Cévennes et aussi de notre commune est enfin reconnu par les instances Nationales et Internationales !!!!

La « châtaigne des Cévennes » production historique des Cévennes est officiellement reconnue en Appellation d'Origine Protégée par la Commission Européenne depuis le 16 janvier 2023. L'AOP désigne « un produit dont toutes les étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit ». Les fruits destinés à l'élaboration de la « châtaigne des Cévennes » proviennent d'une trentaine de variétés et de cultivars locaux. Seuls

les engrais organiques sont autorisés. Le traitement insecticide post-récolte sur le produit est interdit. L'AOP concerne les châtaignes fraîches, les châtaignes épluchées sèches ainsi que la farine. Depuis des siècles, les hommes ont construit comme à Soustelle des aménagements (murets, faïsses) afin que les châtaigniers se développent au mieux. Encore présents aujourd'hui ils témoignent de l'influence de la castanéiculture sur notre territoire.

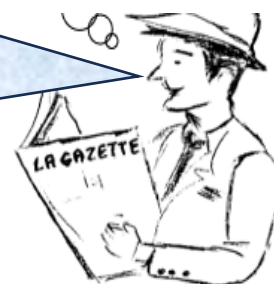
C'est une vraie reconnaissance pour toute la filière et pour le territoire Cévenol. Espérons que cette valorisation puisse maintenir ou même développer cette culture sur notre commune.

POUR INFOS : la Région OCCITANIE souhaite aider la filière castanéicole, elle a donc mis en place différents dispositifs d'aides visant à accompagner les agriculteurs souhaitant se réorienter dans des projets de diversification ou investir dans du matériel agricole, achat de plants. Pour en savoir plus : <https://www.laregion.fr/Dispositifs-d-aides-a-l-investissement-dans-les-exploitations-agricoles> ou bien <https://www.laregion.fr/Accompagnement-des-plantations-agricoles-en-Occitanie>

EDITO : Notre communication évolue

1 Notre site internet va devenir plus réactif et vous pourrez télécharger une application spéciale et ainsi recevoir sur votre portable toutes les infos communales.

2 Depuis l'arrivée d'un nouveau correspondant de Midi-libre, basé à la Grand-Combe, vous pouvez voir de nombreux articles concernant Soustelle sur ce journal local.



LE MOT DU MAIRE

Bonjour à toutes et à tous,

Cette fin d'année 2024 nous amène au traditionnel rendez-vous des lecteurs de la gazette qui permet à tout un chacun d'être informé des projets, travaux et actualités de notre commune. Parmi les nombreux sujets il est souvent question de **Patrimoine**.

D'un côté le **Patrimoine communal**, bien commun qu'il est de notre devoir de maintenir en bon état, voire d'améliorer afin de le mettre à disposition des administrés ou du public en toute sécurité. Il s'agit notamment des bâtiments (Mairie, bibliothèque, salle communale, Église), de la voirie (routes communales, pistes DFCI), ou bien encore d'équipements divers (cimetière, réseau AEP, tri sélectif, éclairage public, forêt communale...), sans oublier les deux villas d'Arbousse, en location, qui nous amènent une manne financière régulière.

D'un autre côté notre commune possède un riche **Patrimoine historique** (Église, Châteaux, Chemin royal, Pierre du « lun »..), voire **préhistorique** (Dolmens, roches gravées...). Ces vestiges hérités de nos ancêtres, le plus souvent en propriété privée, sont toutefois reconnus et parfois protégés par la loi. Ces derniers temps nous avons été confrontés à des dégradations commises par des entreprises au cours de chantiers publics ou privés, non pas de façon délibérée mais par méconnaissance ou manque de concertation. C'est dans cette optique que la municipalité met en œuvre des actions pour valoriser et surtout protéger ce magnifique héritage, sans pour autant entraver les activités de notre monde contemporain. Nous pourrions ainsi le transmettre à notre tour aux générations futures.

Bonne lecture et belles fêtes de fin d'année !

Rendez-vous le 18 Janvier à 18 H à la salle Léon PRIVAT pour la cérémonie des vœux de la municipalité.

Georges RIBOT

SOMMAIRE DE LA GAZETTE N° 10

- I LA PAELLA GEANTE ESTIVALE (P 3)
- II LA REUNION PUBLIQUE SUR LES OLD (P 4)
- III LE POINT SUR LES TRAVAUX (P 5,6,7,8)
- IV LE PATRIMOINE RECONNU (P 10, 11)
- V L'ÉCOLOGIE PROCHE DE CHEZ NOUS (P 12,13)
- VI DES JEUX POUR LES ENFANTS (P 14)

LA PAELLA GEANTE DU MOIS DE JUIN 2024 ORGANISEE PAR LA NOUVELLE EQUIPE DE L'ASSOCIATION « RON TRAUCAT »



Une partie des convives bien installés sous un chapiteau

La nouvelle équipe du comité des fêtes est maintenant opérationnelle et c'est elle qui a organisé une paëlla géante le 15 juin. Cette manifestation fut un vrai succès car elle a attiré près de 60 personnes. Gwenaëlle et Marie ont préparé cette fameuse paëlla, aidées par Franck et Thierry, qui ont assuré le bon déroulement de l'organisation. Toute l'équipe de l'association a contribué en amont à ce projet, chacun s'est investi pour que ce repas se passe au mieux. La nouvelle équipe du « Ron Traoucat » souhaite remercier toutes les personnes présentes qui ont contribué à ce repas estival réussi. Merci également à Martine et André CAPDUR pour le dessert surprise, ainsi qu'à la municipalité pour le prêt de la salle polyvalente et du parking. Afin de protéger tous les convives des intempéries cette sympathique manifestation s'est déroulée sous un immense chapiteau. Nous espérons tous que ce moment de convivialité sera reconduit.



Elle a vraiment très belle allure cette paëlla préparée par Gwenaëlle et Marie aidées par Franck et Thierry

LES OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLEMENT (SUITE)

Cela fait plusieurs années que nous communiquons sur la nécessité de respecter les Obligations



Une partie des participants à la réunion du 28 mai

Légales de Débroussaillage. Une réunion publique a été organisée le **28 mai 2024** à la salle communale Léon PRIVAT pour informer les propriétaires de bâti de leurs obligations. Le représentant des Pompiers a donné toutes les explications nécessaires. Comme annoncé, un contrôle de chaque habitation a été effectué par un agent assermenté de l'ONF courant Décembre. La majorité des propriétés visitées présente un débroussaillage satisfaisant et ne donnera pas lieu à une « contre-visite ». Toutefois il est du devoir de chaque propriétaire de maintenir cet état, année

après année, afin de rester protégé et être en conformité avec la loi. Quelques habitations ne présentent pas un débroussaillage suffisant. Les propriétaires concernés vont donc recevoir un rappel à la loi par courrier. Ils auront quelques mois avant le printemps 2025 pour mettre en œuvre les travaux nécessaires avant un deuxième contrôle qui lui sera potentiellement verbalisant.

La lutte contre les incendies

La municipalité, consciente que le risque incendie est très élevé sur notre commune, a entrepris dès ce printemps, les opérations de débroussaillage qui lui incombent le long des routes communales. Les travaux réalisés ont permis de dégager un espace de sécurité de dix mètres de part et d'autre sur les routes desservant les hameaux de Périès, Peyraube, Le Valat, La Bastide, Le Camp Neuf, Le Sollier. Cette première tranche qui représente la moitié de la voirie communale, a été effectuée par l'entreprise « Environnement Bois Energie » basée au SALLES DU GARDON. Elle sera suivie au premier semestre 2025 d'une deuxième tranche, autour des hameaux de l'Eglise, La Grave et Arbousse. Par ailleurs en partenariat avec le Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles qui assure la compétence DFCD, les pistes P11, P13 et P50 ont été débroussaillées, ce qui concourt également à la protection de nombreux hameaux : Les Pièces, Castel Riquet, La Levadette, Olympie, Les Jourguières. Enfin le bassin DFCD de Linoux a été remis aux normes.



La mise en place d'une nouvelle borne à incendie

Pour lutter contre les incendies c'est la rapidité d'intervention qui est décisive. Afin que les pompiers puissent accéder plus rapidement à une canalisation d'eau, la commune a fait installer récemment une nouvelle colonne d'incendie sur le site de Périès. Cette source d'eau permettra de mieux protéger ce hameau qui est entouré de beaucoup de végétation. Ces travaux ont été financés à 80% par l'Etat au travers du Fonds vert.

Règles de l'écobuage : Vous ne pouvez pas tout brûler. N'utilisez le feu comme moyen d'élimination que pour vos rémanents de débroussaillage et en respectant le calendrier périodique. De plus il est impératif d'en informer les pompiers et le secrétariat de Mairie. Le Règlement Sanitaire Départemental interdit l'incinération des déchets verts, des tailles de haies, tontes de pelouse et autres végétaux issus de l'entretien des parcs et jardins

LE POINT SUR LES TRAVAUX

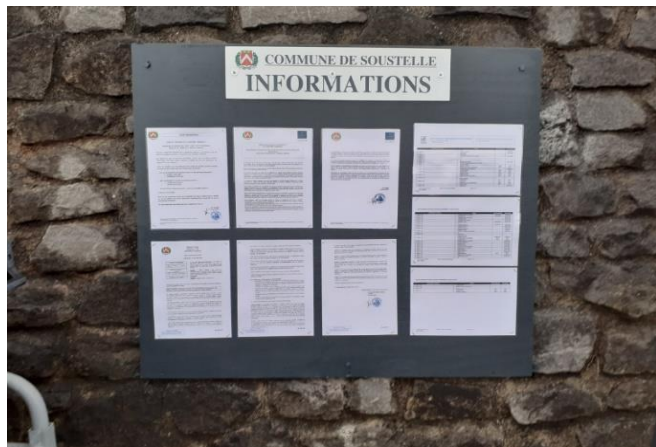
A Rénovation de la place de la Mairie



La première étape de la rénovation de la place de la Mairie a été effectuée le 23 septembre. Le marquage au sol qui délimite les différents emplacements a été entièrement repeint. Cette action était nécessaire car l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite (PMR) doit toujours être bien visible ce qui n'était plus le cas. Dans un deuxième temps les bancs en fer, très dégradés, seront enlevés ainsi que les bancs en bois. La table pique-nique sera quant à elle remplacée par une table identique mais en pin maritime des Cévennes. C'est une façon de participer à la promotion du bois local, une

des actions phare de la Charte Forestière du Pays Cévennes.

B La remise aux normes du cimetière



Le dossier de la mise aux normes du cimetière communal se poursuit. Les informations concernant la procédure à suivre par les familles pour recenser les différentes sépultures existantes ont été affichées sur le mur du cimetière. Une réunion publique a été organisée le **18 juin** dans la salle communale Léon PRIVAT ; La société **ELABOR** mandatée par la municipalité et spécialisée dans ce domaine a ainsi pu répondre à toutes les questions posées par les personnes présentes. En date du 3 octobre 2023 quarante-sept sépultures n'affichaient pas de titre de concession. Un délai a

été accordé aux familles des défunts jusqu'au 31 décembre 2024 pour qu'elles puissent s'exprimer et donner les indications qu'elles connaissent sur l'emplacement des sépultures souvent très anciennes de leurs parents. Les familles souhaitant maintenir un emplacement devront régulariser leur situation auprès de la Mairie. Ensuite un plan définitif du cimetière sera établi et une opération de reprise des tombes pourra être envisagée.

C Le classement des archives



La gestion des archives communale est devenue de plus en plus complexe c'est pourquoi la Mairie a signé une convention avec le Centre de Gestion du Gard (CDG30) pour être aidée dans cette tâche. Nous avons confié certains documents au service des Archives Départementales, comme par exemple, les très anciennes délibérations du conseil municipal. Ces pièces seront scannées et stockées et seront consultables sur place. En revanche les registres de l'Etat Civil et d'autres pièces restent disponibles en Mairie. Elles ont fait l'objet d'un nouveau classement conforme aux règles en la matière.

D La rénovation de l'appartement situé au 1^{er} étage de la Mairie

Comme vous le savez l'appartement situé sur la Mairie n'est plus loué depuis plus d'un an. Depuis



le départ des locataires nous avons constaté que des travaux de remise en état étaient nécessaires. Compte tenu des nouvelles réglementations en matière d'économie d'énergie certains travaux d'isolations sont devenus obligatoires sur l'ensemble du bâtiment. C'est pourquoi la Mairie a fait faire un diagnostic énergétique par un bureau d'études spécialisé, opération financée à 50% par le TE30-SMEG. Il nous permettra de définir les travaux nécessaires pour atteindre au minimum 30% de gain énergétique et ainsi bénéficier d'aides conséquentes.

Ensuite un plan détaillé de l'édifice sera élaboré par un géomètre expert. Ces deux études serviront de bases pour l'architecte que nous avons choisi. Elles lui permettront de nous faire des

propositions en matière de réhabilitation et d'économie d'énergie sur l'ensemble du bâtiment (appartement, Mairie, bibliothèque et salle Léon PRIVAT). Ce chantier va représenter un gros investissement mais il permettra de mieux respecter l'environnement et fera diminuer nos charges d'entretien à l'avenir. Nous ne manquerons pas de tenir informé les lecteurs de la gazette de l'avancement des travaux.

E Les travaux sur la route de Péries



La route de Péries qui avait été endommagée par le passage d'engins lors des travaux coordonnés de renforcement électrique et de déploiement de la fibre optique ainsi que lors du débroussaillage a fait l'objet, cet automne, d'un reprofilage total. A cette occasion la voie a été élargie à certains endroits et le drainage des eaux de pluie a été amélioré. Un bicouche d'émulsion et gravier finalise le tout. Ces travaux ont été financés à 40% par l'Etat au travers de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et à 25% par le Département dans le cadre du Contrat Territorial. Selon un sondage express effectué par la gazette ces travaux donnent satisfaction aux riverains.

F La fin des travaux de la remise en état de la voie royale

Enfin ! les travaux de remise en état de la Route dite Royale sont terminés. En mai 2022 une entreprise, ignorant la valeur historique du lieu, a endommagé cette voie. Cette ancienne draille avait été aménagée au XVIII^{ème} siècle sous les ordres de l'intendant du Languedoc BASVILLE, pour faciliter le mouvement des soldats qui poursuivaient les Camisards. L'entreprise a reconnu ses torts et c'est elle qui a financé les travaux de remise en état des murs et du chemin. La commune a exigé que les travaux soient faits par une équipe de bâtisseurs de murs en pierres sèches spécialisés et compétents afin de respecter l'authenticité du site.



Les travaux ont été entrepris au printemps 2023 et ont été réalisés en deux tranches distinctes. La deuxième tranche s'est terminée en avril 2024.

Une visite des travaux a eu lieu le 24 avril en présence des Maires de LAMELOUZE, des SALLES du GARDON et de SOUSTELLE. Mme HEBERARD la présidente du GARA, Mme FARDOUX-JOUVE, conseillère Départementale du canton et Mr GASC représentant le Conseil Départemental étaient également présents. Compte tenu de la valeur historique de ce site il a été décidé de revoir complètement la signalisation. Ainsi dans le cadre du projet de Sentier Patrimonial, des panneaux explicatifs ainsi que quatre pupitres construits en pierres sèches seront installés tout au long du parcours.



Comme vous pouvez le voir sur les photos le travail a été très bien réalisé. Le résultat est tel que nous avons l'impression que le site apparaît comme neuf. En réalité le temps et les intempéries vont faire leurs œuvres et les murs et les « coupadous » retrouveront progressivement leur aspect d'antan.

Nous pouvons maintenant apprécier les travaux réalisés par les deux artisans membres de l'association ABPS (Artisans-bâtisseurs en Pierres Sèches).



La reconstitution d'un "coupadou" en Français « coupe eau », ouvrage crée au XVIII^{ème} siècle pour canaliser l'eau et maintenir la terre sur les chemins. (voir l'article pages 11 et 12)

Nous invitons les Soustelloises et les Soustellois à se rendre compte par eux-mêmes de la qualité de la remise en état des murs et du chemin

G La mise en sécurité de l'antenne de téléphonie



Le Relais de téléphonie mobile installé à La Croix des Vents par BOUYGUES TELECOM est maintenant fonctionnel pour les 4 opérateurs (Bouygues, Orange, SFR, Free) Nous avons tous constaté que ce nouvel équipement, améliore considérablement la réception et l'émission des appels et facilite notre vie de tous les jours. Cela contribue à sécuriser les habitants grâce à la fiabilité du réseau. D'autre part afin d'empêcher les dépôts sauvages malheureusement trop fréquents, treize blocs de béton pesant chacun 2,4 tonnes ainsi qu'une barrière ont été mis en place et permettent de limiter l'accès de la zone aux seuls ayants-droits. Cet

aménagement réalisé par l'entreprise SCAIC a été financé par l'opérateur. Il va garantir la propreté du site qui servait parfois de décharge tout en laissant la possibilité d'un éventuel stockage de graviers ou de grumes. Eliminer les zones blanches étant un des objectifs de la nouvelle équipe municipale c'est donc une satisfaction de constater que ce projet est devenu maintenant une réalité.

LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE VA CHANGER

Nous avons pu apprécier les innovations apportées par le créateur Benjamin SABRAN et notamment la possibilité de visiter certains monuments communaux en trois dimensions. Nous remercions Benjamin SABRAN pour ce travail très minutieux. La maintenance de notre page Web devait évoluer, c'est pourquoi la municipalité a décidé d'adhérer au site « **CAMPAGNOL** ». Celui-ci est recommandé par l'association des maires ruraux de France ce qui reste un gage de sérieux et de fiabilité. Nous allons utiliser cet outil informatique comme à présent, pour informer les Soustelloises et les Soustellois des travaux, des manifestations. Nous souhaitons également vous tenir au courant des animations qui se passent dans les villages des environs. Mais grâce au nouveau site et si vous téléchargez l'application « **CAMPAGNOL** » vous pourrez recevoir sur votre téléphone portable les mêmes informations. Cette opération est simple et gratuite. Les nouvelles technologies nous permettent de recevoir des informations sur notre portable alors profitons-en. Les manières de communiquer évoluent nous devons nous y adapter.



CAMPAGNOL.FR

Créez votre site communal
Portail d'entrée des services publics

UNE SOLUTION PROPOSÉE PAR L'AMRF DÉDIÉE
AUX COMMUNES RURALES

1 TELECHARGEZ

L'application sur Apple Store ou Google

2 SELECTIONNEZ

votre département et votre commune

3 CONSULTEZ

Les actualités et actualités et l'agenda

4 Suivez

d'autres structures (association, etc) à tous moments à partir du menu « Favoris »

HOMMAGE AUX POILUS POUR LE 106 ANNIVERSAIRE de l'armistice de la première guerre mondiale et à tous ceux qui sont morts pour la France.



Cette année nous avons commémoré la fin de la guerre de 1914-18 avec la Conseillère Départementale, Mme FARDOUX-JOUVE. Nous la remercions vivement de sa présence car ce jour-là elle était très sollicitée par les autres collectivités. En l'absence de Mr le Maire c'est notre premier adjoint, Jean Pierre OZIL qui a fait la lecture du message officiel du ministre des armées. Léo, un jeune Soustellois a lui aussi rendu hommage aux poilus et à tous ceux morts pour la France en lisant un texte de l'association UFAC (Union Française des Associations de Combattants). L'assistance aussi nombreuse que les autres années s'est réunie sur la place pour respecter une minute de silence en hommage aux combattants de la première guerre mondiale. Dans cet instant de recueillement nous pensons toujours avec émotion à tous ceux qui sont partis si jeunes très loin de leurs montagnes pour défendre la patrie.

Le même jour après la cérémonie, les habitants ont pu participer à la traditionnelle castagnade. Cette année le soleil était au rendez-vous et cette animation a pu être organisée en extérieur. C'est un beau moment de convivialité qui réunit les jeunes et les anciens autour du fruit symbolique de nos Cévennes. Notre commune n'ayant pas de cœur de village les occasions sont rares de pouvoir rassembler les Soustellois mais la castagnade, qui a été initiée il a déjà plus de vingt ans, est là pour ça. Les gens sont heureux de se revoir de discuter et de prendre des nouvelles des enfants ou petits-enfants de leurs amis. C'est aussi l'occasion pour les nouveaux résidents de rencontrer les anciens et de découvrir certaines pratiques et de mieux comprendre nos traditions. Les dix kilos de châtaignes préparées d'une main de maître par Claude n'ont pas fait un pli. Pour respecter les traditions il est parfois amusant d'utiliser le langage des Cévenols qui disaient souvent en occitan * « a l'an que ven »



La Conseillère Départementale très attentive à la manière de faire cuire les châtaignes

* à l'année prochaine



Les habitants semblent apprécier la castagnade

LE PATRIMOINE COMMUNAL DISTINGUE : La Route Départementale 32 et son fossé classé «Patrimoine archéologique et historique de la commune de SOUSTELLE»



La construction de l'actuelle Route Départementale 32 date du premier tiers du XIX^e siècle. A l'origine Nationale MENDE-BEAUCAIRE, elle avait pour but de rallier le Massif Central et les Cévennes avec les plaines Rhodanienne et Languedocienne ; BEAUCAIRE étant à cette époque une des plaques tournantes du commerce en Région. Elle venait en substitution, sur notre territoire, du **Chemin Royal du Collet** qui serpente encore de nos jours en crête de montagne, en limite des communes de SOUSTELLE, LAMELOUZE et LES SALLES DU GARDON.

Ce chantier d'envergure pour l'époque nécessite l'embauche de nombreux ouvriers. **En 1854**, Jules LAPORTE, jeune cévenol originaire du hameau de Poullassargues à SAINT MARTIN DE BOUBAUX sollicite le poste de cantonnier. Il obtient un certificat de bonne

conduite du Maire de sa commune M. BONAL, ainsi qu'un certificat médical du Dr VALCROZE.

En 1856, sa candidature est retenue. Suite à la commission cantonale, il est nommé cantonnier le 10 juillet par M. le Préfet du Gard sur la section de cette Route Nationale **Le Sollier (Soustelle)–La Haute Baraque (Lamelouze)**, soit environ 10 kms. Sa mission consiste en la mise en œuvre et le suivi des finitions c'est à dire la construction des murs de soutènement, des parapets et des aqueducs ainsi que la taille, dans la roche naturelle brute, des fossés récoltant les eaux de ruissellement. Le terrain est ici de nature schisteuse à l'inverse de la partie entre La Croix des vents et CENDRAS, de nature calcaire. L'empierrement de la chaussée est issu des deux carrières calcaires en aval de La Croix des Vents. La technique des tailleurs appareilleurs de pierre est ancestrale, au burin et à la pointerolle, tout comme l'avaient pratiqué quelques 200 ans plus tôt leurs homologues sur le **Chemin Royal du Collet**. Pour exécuter ces travaux, J. LAPORTE prend des journaliers sous sa responsabilité. Mais très vite, il doit faire face à la malhonnêteté du Brigadier cantonnier, son supérieur hiérarchique, qui lui enjoint de déclarer de fausses embauches. En réponse à son honnêteté et à sa droiture, il est victime de persécution et de faux rapports de la part de son Chef.

En 1863, ne voulant pas être caution d'activités trompeuses et déloyales il démissionne de son poste et s'installe au Sollier comme agriculteur, après l'achat de quelques lopins de terre. Par la suite les agissements du Brigadier cantonnier seront dévoilés et ce dernier révoqué. Pour autant Jules LAPORTE a perdu son emploi mais a conservé son honneur.

Depuis cette époque-là, la route a été déclassée en Route Départementale, après la construction de la Nationale 107 BIS (renommée RN106) sous l'impulsion de la Compagnie des Mines de la GRAND'COMBE à la fin du XIX^e siècle. Elle a bénéficié d'entretien et d'aménagements divers en lien avec les nécessités de viabilité et de sécurité tels le revêtement et les élargissements ponctuels.

Dès 2001, il est apparu que quelques vestiges, au niveau du « *Ron Traoucat* » et sur les hauteurs de Valmalle, avaient traversé les âges tout en étant épargnés de toute dégradation; Tout particulièrement le caniveau creusé dans la roche naturelle.

Plus de 20 ans seront nécessaires pour faire reconnaître ce patrimoine méconnu et ignoré. Ainsi la municipalité, avec l'aide précieuse du Groupe Alésien de Recherche Archéologique, a obtenu tout récemment le classement par les services de la DRAC de deux portions de 300 et 370 mètres de cet ouvrage en « **Patrimoine archéologique et historique de la commune de SOUSTELLE** » au sens du Code du patrimoine (article L. 322-3-1 du Code pénal). Étant propriété du Département du Gard, il bénéficiera à compter de ce jour de techniques d'entretien respectueuses, officielles et pérennes par décision de Mme LAURENT-PERRIGOT Présidente du Conseil Départemental et avec l'appui de Mme FARDOUX-JOUBE et de M. MALAVIEILLE, nos Conseillers Départementaux.

Des panneaux d'information à caractère touristique seront prochainement installés dans le cadre d'un projet plus global de protection et de mise en valeur de notre patrimoine communal.



QUE DIT LA LOI ?

Pour information nous indiquons que selon le code pénal (art L 322-3-1) « la destruction, la dégradation ou la détérioration de vestiges archéologique est punie de 7 ans d'emprisonnement et de 100 000€ d'amende lorsqu'elle a lieu sur un terrain sur lequel se déroulent des opérations archéologiques ; selon l'art L 311-4-2 le vol est puni de même.

PAROLES DE CHASSEURS

Les membres de l'association intercommunale de chasse se sont rassemblés le vendredi 17 mai dans la salle polyvalente de la Mairie de LAMELOUZE. Créé en 1966 autour de trois communes : LAMELOUZE, St PAUL LA COSTE, SOUSTELLE, l'Intercommunale de chasse et de Protection a été



Le président, Thierry SOUSTELLE, entouré de deux Soustellois Jean Pierre OZIL et Franck PLANTIER

modifiée au cours de l'Assemblée Générale du 22 Avril 2023. St-PAUL LA COSTE s'étant retiré pour créer une Association Communale de Chasse Agrée. Désormais, l'Intercommunale regroupe les chasseurs de LAMELOUZE et SOUSTELLE.

«On a passé une très belle saison, on a fait un très beau tableau de chasse : 120 sangliers et 15 chevreuils » a précisé le président Thierry SOUSTELLE.

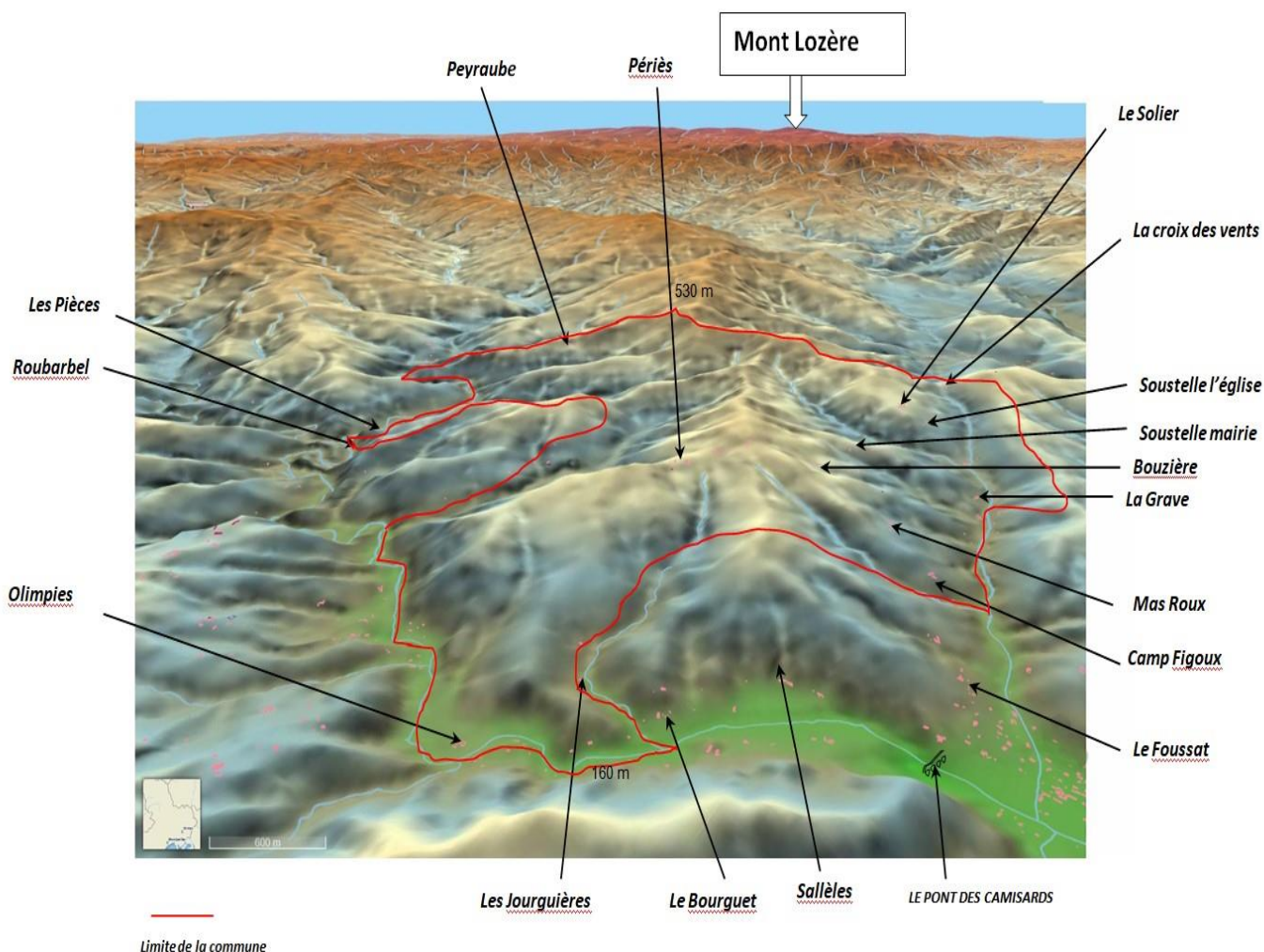
Ces chiffres impressionnants viennent nous rappeler que la chasse est indispensable pour réguler la population des sangliers qui font énormément de dégâts dans les jardins et la forêt.

Les chevreuils qui mangent les jeunes pousses des arbres apparaissent sur le tableau de chasse de l'intercommunale. Leur arrivée sur notre territoire est une nouveauté. Il semble que leur présence en nombre est due à la proximité des loups qui descendent de Lozère vers nos terres en pourchassant les biches et les jeunes faons. Nous devons donc faire confiance aux chasseurs dont le rôle principal est de réguler les populations de gros gibier.



L'ÉCOLOGIE PROCHE DE NOUS : « L'EAU SOURCE DE TOUTE VIE »

A SOUSTELLE la plupart des hameaux de la commune ont été bâtis autour d'un point d'eau. Il faut se rappeler qu'avant l'installation du réseau d'adduction d'eau potable (année 1995) les mas possédaient soit une source soit une citerne. Par le passé les habitants qui vivaient de l'agriculture, connaissaient l'importance de l'eau et de la terre, ils savaient les retenir au travers de diverses constructions qu'ils entretenaient régulièrement. « Faïsses » soit bancels en Français, bassins, seuils, béals, puits, coupadous



L'HABITAT DISPERSÉ ET LES RELIEFS DE LA COMMUNE

Dans notre commune (altitude maximale 530m minimale 160 m) la plupart des habitations sont dispersées et situées sur les hauteurs (voir schéma ci-dessus). Si on ramenait toute l'eau tombée en un an sur la commune (11Km²) à la surface d'un terrain de football cela donnerait l'équivalent d'une colonne d'eau de 3.1 km de haut ! L'eau fait partie de notre vie en dehors et à l'intérieur de notre corps. Elle représente environ 60 % de notre poids et jusqu'à 80 % pour les végétaux. Indispensable à la vie, il est donc important de préserver cette ressource dont la disponibilité varie avec la saison, la météorologie et le lieu (nature du sol, relief).

Un proverbe chinois nous fait réfléchir « **En buvant l'eau du puits, n'oubliez pas ceux qui l'ont creusé** »



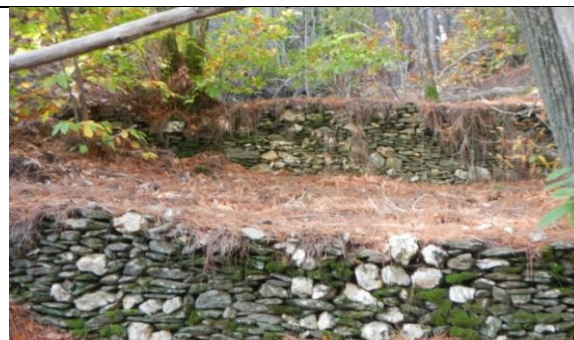
BANCELS en terrain calcaire à la Grave : Terrasse construite pour mettre à niveau un terrain en pente



BANCELS en terrain schisteux à Arbousse



BASSIN entretenu à Soustelle (l'église)



« **RASCAS** » : Nom cévenol des murets de pierres sèches construits au fond d'un vallon pour retenir l'eau et la terre



SEUIL construit pour ralentir le courant de la Grave

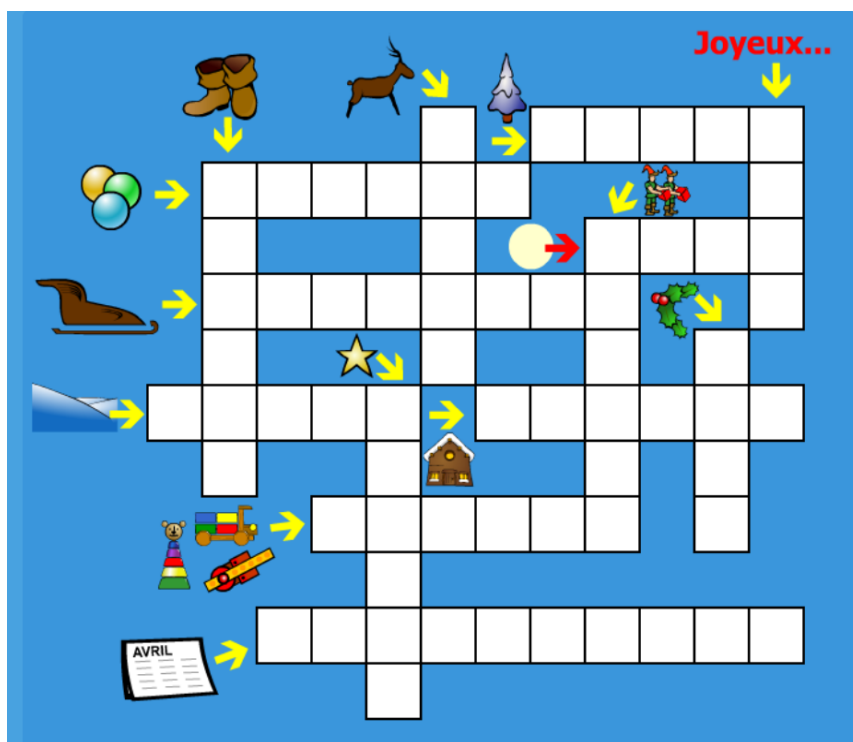


COUPADOUS » soit « coupe-eau » fait de pierres alignées verticalement pour l'écoulement des eaux

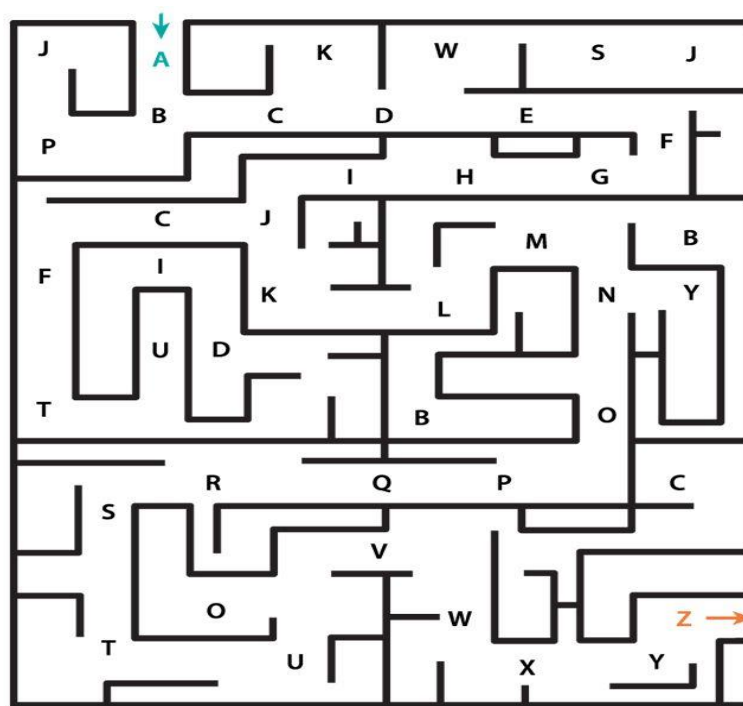
Aujourd'hui ces constructions sont souvent à l'abandon car l'activité agricole de la commune périclète. L'eau et la terre sont alors emportées plus rapidement vers les zones les plus basses. L'eau est devenue un bien qui, avec le réchauffement climatique, manquera de plus en plus en été et abondera en automne. Un arbre centenaire comme un chêne ou un châtaignier en consomme jusqu'à 300 litres par jour, en contrepartie il retient la terre, maintient l'humidité de l'air par transpiration et abaisse la température de quelques degrés sous son feuillage, favorisant la profusion et la diversité de la vie (plantes, champignons) (chênaie, châtaigneraie, frênaie). Avec l'assèchement des sols, la forêt évolue vers des espèces végétales moins gourmande en eau, mais de moins grande taille et au feuillage moins dense pour limiter les pertes par transpiration. Les sols étant plus exposés au soleil deviennent moins riche en matière organique (pinède, maquis).

Nous consommons, à titre domestique (vaisselle, lessive, cuisine, hygiène.), en moyenne environ 150 litres d'eau par jour et par personne. L'eau est donc un bien précieux qu'il faut savoir maîtriser en prenant modèle sur nos anciens.

DES JEUX POUR LES ENFANTS PENDANT LES FETES DE NOEL



Coloriage



Coloriage

Ci-dessus un labyrinthe qui aide à connaître l'alphabet

ETAT CIVIL 2024 arrêté au 15/12/2024

NAISSANCES

Date	Nom	Lieu	Hameau
09 septembre 2024	MUNDA Lenny, Gerard, Éric	Alès	La Grave

DECES

09 avril 2024	MAZAJLO Mathieu	Soustelle	Le Linoux
03 juin 2024	BUCHLI Ruth, Magdaléna	Soustelle	La Bastide

NOEL DES ENFANTS

Le 15 décembre, Lou Ron Traoucat a invité les enfants de Soustelle à venir chercher un sachet de chocolats de Noël, un cadeau offert par la municipalité, et proposé des animations ludiques et amusantes.

Une petite dizaine d'enfants étaient présents pour profiter de cet après-midi chaleureux, qui a aussi permis aux habitants de sympathiser, et faire connaissance avec d'autres parents de la commune. L'association a pour but de rapprocher les habitants, créer des liens, et permettre aux personnes de se rencontrer lors de ses animations.



INFORMATIONS UTILES

HORAIRES DE LA MAIRIE : le mardi de 14h à 18 h, et le vendredi matin de 9 h à 12 h.
 Secrétariat de Mairie : 04.66.30.96.98 - mairie.soustelle@wanadoo.fr

PÔLE SANTÉ DE CENDRAS (Impasse du Clocher) :
 Cabinet d’infirmières : E. Ruiz, M. Mazon : 06 64 04 61 79
 Soins à domicile et soins au cabinet sur rendez-vous
 Docteur Moussant : 04 66 43 08 76
 Docteur Gourdon : 04 34 24 22 09
 Docteur Cousin (pédiatre) : 09 75 49 17 53
 Infirmière libérale : Pierre Senia, soins à domicile
 06 80 30 12 43
 Kinésithérapeute : Mme Roussel 04 66 30 92 52

LA GAZETTE DE SOUSTELLE

Directeur de la publication : Georges RIBOT
 Rédaction et mise en page : Christian PRIVAT
 Ont participé à ce numéro : Bernard THEVENY, Ophélie COEURDACIER DE GESNES, Jean Pierre OZIL

INNOVATION POUR LE REPAS DES ANCIENS

Dans le cadre des manifestations destinées à rassembler les habitants pour consolider la convivialité, la municipalité a décidé d'offrir un repas à tous les habitants âgés de plus de 65 ans. Ce repas, préparé par un traiteur, sera organisé dans la salle Léon Privat le **Judi 6 février 2025** à midi. Nous pensons que cette animation permettra aux anciens de se rencontrer, d'échanger et de maintenir les liens qui les unissent ; c'est si important de nos jours.



Toutes les personnes concernées recevront une invitation et devront signaler leur présence à la Mairie avant le 17 janvier soit en retournant le coupon réponse soit en téléphonant à la Mairie. Si vous n'avez pas de moyen de transport, veuillez le signaler au secrétariat de Mairie car un service de covoiturage sera organisé.

Les personnes ne pouvant assister à ce repas recevront chez elles un colis de même valeur.

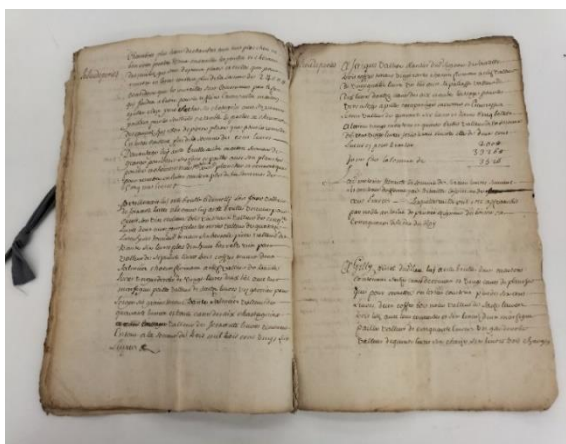
« Dessin de UDERZO »

AGENDA

LES VŒUX DU MAIRE 2025 :

Les vœux du maire se dérouleront le samedi 18 Janvier 2025 à 18 h00

POUR LES JOURNEES DU PATRIMOINE 2025 : Une grande exposition sur l'histoire de l'église et sur tout le patrimoine communal sera organisée lors des journées du patrimoine des **20 et 21 septembre 2025**. De nombreux documents de 1702 à 1704, trouvés aux archives de Montpellier, concernant l'incendie de chaque hameau de Soustelle, seront présentés. Vous pourrez mieux connaître l'histoire du village durant la guerre des camisards. Ces documents permettent de retrouver les noms des habitants en ces lieux en 1702 et décrivent la disposition des maisons avec le détail des meubles et objets se trouvant à l'intérieur. Dès à présent vous pouvez retenir ces dates.



Sur l'image ci-dessus à gauche un extrait du document qui relate le « brûlement des Cévennes » en 1702